



21 Septembre 2009

CR n°1

FORUM DE LANCEMENT DU PDU2

*Présentation du service Mobilité et Transports
Présentation du déroulé de la séance*

Vous trouverez ci-joint la présentation exposée lors du forum de lancement du PDU2

Série de questions/réponse suite à la présentation du bilan du PDU1 :

❑ *Question de Monsieur Christian CAILLAUD de la Commune de Lagord :*

Demande ce qui a bien marché et mal marché ?

❑ *Réponse de Monsieur Denis LEROY :*

95 % du PDU1 a été réalisé,

Certains projets arrivent en retard et plus particulièrement l'interconnexion entre les modes de déplacements. Un travail de longue haleine a eu pour objectif avec les transporteurs que les systèmes de transports publics puissent d'emboîter sur le plan informatique, sur les horaires et sur la tarification. Il convient de bien articuler les modes entre eux.

❑ *Monsieur CAILLAUD :*

Les parkings des greffières et de l'Hermitage n'ont pas l'impression de fonctionner correctement.

❑ *Monsieur Denis LEROY :*

Pour les greffières, le P+R ouvrira le 5 novembre 2009 avec une première phase de 200 places de stationnements offertes en lien avec la création du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Pour l'Hermitage, on, s'est moqué du monde. Le P+R Hermitage, c'est uniquement 75 places de stationnement, les bus ne passent que toutes les 30 minutes. Pour que cela marché, il faut jouer sur le temps de parcours, le coût du service et sur la qualité des échanges entre modes.

Le PDU2 doit s'attacher à pouvoir mettre en place des outils d'observation mois par mois sur chaque service pour que l'on puisse corriger immédiatement.

Pour le P+R Jean Moulin, celui-ci a été ouvert en vue de faire garer les gens au-delà de l'hypercentre. Les P+R à terme devront se trouver à hauteur de la rocade et pas en deçà.

❑ Question de Monsieur TURCOT, Conseiller Municipal de Lagord :

Il faut concentrer le travail sur la chaîne des déplacements. Pour que le transport public fonctionne, il ne faut pas de rupture de charge pour être concurrentiel vis-à-vis de la voiture.

❑ Réponse de Monsieur Denis LEROY :

Dans le PDU1, Verdun est le seul cœur du réseau.

Dans le PDU2, ce n'est plus une Place de Verdun mais 7 petites Places de Verdun.

Le nouveau réseau va donc s'appuyer sur de pôles d'échanges évitant le passage obligé de la Place de Verdun. Pour ce faire, les horaires doivent être fiables et la communication aisée. Les panneaux d'information en temps réel, les écrans à bord des véhicules sont autant d'outils permettant de crédibiliser l'usage du bus.

Les groupes d'usagers seront nos yeux et nos oreilles pour adapter les services.

❑ Intervention de Monsieur JOCELIN - Vive le Vélo :

Stationnement sauvage sur les pistes cyclables, notamment Laleu/la Pallice.

❑ Intervention de Madame Suzanne TALLARD - Maire d'Aytré :

Le PDU2 doit être d'avantage communautaire que le PDU1. La Communauté d'Agglomération est très attendue sur les problèmes de déplacements. Dans les réunions du SCOT c'est le problème numéro un pour trouver la cohérence entre urbanisme et déplacements.

❑ Monsieur Denis LEROY :

Il convient d'intégrer cette demande dans les propositions des groupes de travail.

Le travail fait avec les entreprises fait apparaître que sur les 12 000 salariés qui convergent chaque jour dans l'hyper centre dont 9 000 en voiture, vous avez 30 % qui ne sont pas de l'agglomération.

On va voir comment, dans le PDU2, on prendra en compte les migrations alternatives depuis l'Île de Ré, le Pays d'Aunis et Rochefort.

❑ Intervention d'un Monsieur :

A-t-on la part modale ? Cette information est intéressante au regard du trafic automobile qui va doubler.

Des drains ont été trouvés avec Rochefort : trains.

Il convient d'en trouver avec les communes de Clavette, la Jarrie, Aigrefeuille...

Il convient d'y rajouter les gens habitant Saintes et Niort. En effet, le train est surchargé dès la commune de Saintes.

❑ Autre intervention d'un Monsieur :

Il semble que le covoiturage ne soit pas au bilan du PDU1.

Il y a un système de covoiturage en place avec l'Aunis et Rochefort. 5000 connexions par mois s'établissent sur le site covoiturage 17. Le covoiturage comme les taxis rochelais sont un offre active et pratique.

❑ Monsieur Denis LEROY :

L'usage du covoiturage est en croissance depuis 2006.

Plusieurs manières de s'inscrire :

- soit dans la commune
- soit au bureau
- soit sur internet

Ce service est proposé dans le cadre des Plans de Déplacements l'entreprise.

Il serait intéressant d'observer plus minutieusement cet usage.

A ce sujet, je souhaite produire une note de tendance tous les 2 mois sur l'évolution des modes (usages, clients).

Pour revenir sur les parts modales, celles-ci doivent permettre d'établir un bilan carbone.

❑ Madame LOBELL - Conseillère Municipale d'Angoulins/Mer :

Y-a-t-il un plan de protection de l'atmosphère ? Y-a-t-il une cartographie des mesures à prendre sur les points stratégiques d'engorgement ?

❑ Réponse de Monsieur BUCHERIE

Un travail est fait depuis 20 ans avec des capteurs sur l'agglomération, on n'a pas déplacé ces capteurs et il faut le mettre en place, en particulier avec Atmo Poitou Charentes. C'est un enjeu du PDU2

On a répondu à certaines demandes de riverains inquiets, on a fait un certain nombre de mesures sur certains secteurs sensibles de l'agglomération. Comme l'observatoire des déplacements cyclables il n'est pas facile de mettre en place un tel dispositif. On peut également travailler sur les allergies. A voir dans le PDU2

❑ Monsieur Denis LEROY

On a 7.93% des déplacements vélos sur une enquête de 600 personnes.

Il y aura également l'évaluation des bus ligne par ligne. Les mesures sur les différents produits.

A quel type d'offre les gens sont-ils les plus sensibles, les scolaires et les étudiants etc...

Et une page sur le bilan carbone et qualité de l'air.

Il convient donc de formaliser toutes ces informations.

❑ Intervention d'un Monsieur :

Des voies ferrées protégées, en mauvais état, des trains très longs, des trains bâchés ? Ce sont autant de nuisances pour la population.

❑ Question de Madame Josseline GUITTON - Conseillère Municipale de La gord :

Qu'est-il prévu pour les camping-cars ?

Plus de place au parking de l'Esplanade des Parcs.

Circulation difficile.

❑ Monsieur Denis LEROY

On est une ville touristique mais à toute chose son revers. Il faut trouver des solutions dans le PDU2.

Etre accueillants avec un minimum d'ordre.

❑ Monsieur Richard PASQUET, Directeur de la DDE :

Le PDU1 avait permis d'améliorer les déplacements et de les transférer sur d'autres modes

On a l'impression que le bien être c'est se déplacer plus, il est vrai qu'au niveau des libertés on doit permettre aux gens de se déplacer. Mais il faut intégrer le fait de permettre aux gens de se déplacer moins

.Ce n'est pas contradictoire. Se déplacer mieux et moins c'est-à-dire trouver sur place le plus de choses possibles .Sur le PDU1 vous avez fait une évaluation sur le mode transport On n'a pas fait le lien avec le schéma Directeur et il sera intéressant dans le PDU2 de bien faire le lien entre les objectifs de développement de l'agglomération au sens du SCOT et Madame TALLARD faisait une remarque : on a pensé au cœur de l'agglomération mais maintenant il faudrait penser à de la périphérie.

C'est bien un sujet de SCOT : ce dire comment on développe l'agglomération de manière à ce que l'on puisse moins se déplacer et se déplacer mieux.

❑ Monsieur Denis LEROY

PDU1 n'intégrait pas la dimension de l'urbanisme et de l'organisation du tissu urbain.

Il faut arrêter de penser que parce qu'on a acheté sa maison « éloigné » on va devoir lui mettre le bus. Ce ne sera pas comme ça.

Mettre en corrélation les politiques de logement et les politiques urbaines

Le PDU2 doit pouvoir trouver des idées innovantes par rue, par résidences. Il faut que le PDU2 bouscule les textes, et plus spécifiquement l'obligation de créer un nombre des places de stationnement par logement.

❑ Monsieur Polin DEROIR, Conseiller Communautaire de Périgny :

La fréquence des bus et la condition de l'usage.

❑ Monsieur Denis LEROY

L'offre va être doublée sur la première couronne.

C'est effectivement la fréquence qui pousse à l'usage mais il ne faut pas aller trop vite. Je pense qu'il est préférable d'adapter la fréquence aux heures les plus demandées : embauche/débauche.

Il faut aussi que chacun joue son rôle et fasse un effort.

❑ Question de Madame LOBELL - Conseillère Municipale d'Angoulins/Mer :

Les points multimodaux, à quels emplacements sont-ils ?

❑ Monsieur Denis LEROY

Sur la première couronne :

- P+R des greffières
- Pôle Vieljeux
- Porte Dauphine avec les trains
- Verdun : LISELEC, Libre service vélo
- Gare SNCF : Libre service Vélos, LIµSELIC ; Vélo-parcs,
- Trains,...
- Valin à proximité du Lycée
- Normandin sur l'axe des Minimes
- Saint Jean des Sables à Angoulins/Mer

❑ Question de Monsieur LAZA - Conseil de Développement à La Rochelle :

Beaucoup de choses ont été faites dans le PDU1 mais circule-t-on mieux aujourd'hui qu'il y a 10 ans ? Est-ce moins cher ? plus rapide ? et est-ce que l'impact carbone est plus favorable ?

Je ne suis pas sûr que l'on puisse répondre favorablement.

La limite du PDU1, c'est que 8 % des usagers utilisent les transports en commun au regard des investissements effectués.

80 % des personnes se déplacent en voiture, à pied et en vélo. C'est vrai à La Rochelle et dans le reste de la France parce qu'on habite de plus en plus loin.

❑ Monsieur Denis LEROY

Circule-t-on mieux ? en voiture : non et c'est tant mieux car si c'était le résultat du PDU, on aurait fait la part belle à la voiture et ce n'est pas le but.

Par contre à pied c'est plus agréable y compris dans les centres bourgs.

A vélo, on en voit de plus en plus mais quand c'est l'explosion cela apporte d'autres problèmes, et notamment de sécurité.

Le transfert modal ne s'est pas effectué car l'offre intermodale n'était pas au rendez-vous.

Les parkings d'accueil ne sont pas arrivés au bon moment.

Le BHNS va tout de suite changer les mentalités et le réseau, une fois mis en place et opérationnel, va nous donner à voir.

☐ *Intervention d'un habitant de La Rochelle :*

Question sur le choix du vélo uniquement à l'abonnement pour le libre service YELO ?

☐ *Denis LEROY*

Simplement pour les touristes : vélos jaunes

Si on ouvre aux touristes le libre service vélos on va se faire déborder

Une nouvelle race de vélos : location pour les entreprises.

Dans le cadre des PDE (Plan de Déplacements entreprises), les vélos en location pour les entreprises ont pour but de donner envie aux gens d'acheter et de pratiquer le vélo.

☐ *Proposition de thèmes : Cf.fiche d'inscription dans le corps de la présentation*

☐ *Présentation de la méthodologie - du temps : cf. planning qui a pour but de présenter la méthode.*